



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC

LE PRÉFET du HAUT-RHIN COMMUNIQUE

La société COVED Environnement a déposé une demande d'enregistrement pour exploiter une installation de déconditionnement de biodéchets et une installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale à Aspach-Michelbach.

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 19 mars 2024 a prescrit qu'une consultation du public sera ouverte dans la commune d'Aspach-Michelbach où le dossier pourra être consulté du 12 avril au 13 mai 2024 inclus, aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr rubriques actualités/consultation du public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à la mairie d'Aspach-Michelbach ou adresser toute correspondance à la mairie ou à la préfecture, bureau des enquêtes publiques et des installations classées ou par voie électronique (pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public, soit au plus tard le 13 mai 2024.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. Elle sera prise sous forme d'arrêté assorti, éventuellement, de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.